

CONTINUUM ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL (AVC)

Question-réponse



Q: L'éventuelle désignation centre secondaire en AVC de l'Hôpital du Suroît change-t-elle quelque chose à la mise en place de l'unité AVC à l'Hôpital Anna-Laberge ?

R: Effectivement, au départ, l'unité AVC à l'Hôpital Anna-Laberge devait contenir 8 lits (4 chambres doubles). Puisqu'il y aura éventuellement une autre unité au Suroît, les usagers de ce territoire ne seront pas transférés à l'Hôpital Anna-Laberge. Il y aura 4 lits dédiés à l'Hôpital Anna-Laberge et 4 lits dédiés à l'Hôpital du Suroît, et ce, en fonction du volume annuel et des données recueillies. Ces nombres seront flexibles et pourront être ajustés à la hausse ou à la baisse, selon le nombre de cas d'AVC nécessitant une hospitalisation. Pour le moment, nous nous concentrons sur l'ouverture de l'unité AVC à l'Hôpital Anna-Laberge.

Q: Comment allons-nous procéder si 10 usagers en même temps sont traités à l'unité AVC de l'Hôpital Anna-Laberge ? Inversement, que ferons-nous si seulement 2 lits sur 4 sont utilisés ?

R: Tout d'abord, le nombre de lits a été déterminé en fonction du nombre de cas reçus annuellement (371 cas en 2014-2015). S'il y a plus de 4 usagers sur l'unité AVC au 1^{er} Est de l'Hôpital Anna-Laberge, les autres lits du 1^{er} Est pourront être utilisés pour traiter les usagers avec AVC, et ce, compte tenu de l'expertise développée. Si moins de 4 lits sont utilisés, les « lits dédiés AVC » seront occupés par d'autres usagers. Une période de transition est prévue entre les mois de septembre et novembre pour permettre d'ajuster nos modes de fonctionnement en tenant compte de la variabilité des situations.

Q: Quelles sont les formations indispensables au projet ?

R: Nous sommes conscients du défi que pose actuellement la formation du personnel. Nous allons développer une formation/sensibilisation au projet sous forme de présentation PowerPoint commentée que les gestionnaires pourront présenter à leurs équipes avant l'ouverture de l'unité AVC. D'autres formations devront être mises en place. Un groupe de travail étudie actuellement les besoins spécifiques de chaque professionnel et regarde ce qui se fait ailleurs en province. Le MSSS doit aussi nous faire parvenir des capsules de formation prochainement.

Q: Quels sont les mécanismes de collaboration qui seront mis en place au sein des équipes ?

R: Il y aura un arrimage entre les intervenants et une approche en interdisciplinarité avec les médecins. Les travaux du groupe de travail sur le plan d'intervention interdisciplinaire (PII) se penchent là-dessus actuellement. Il s'agit également d'une exigence du MSSS.

